

PREFET DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 5294)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIETE FERME EOLIENNE DE LA GARENNE SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE DU VENT REGROUPANT DEUX AÉROGÉNÉRATEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CRÈVECOEUR-LE-GRAND

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 11 octobre 2013, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société FERME EOLIENNE DE LA GARENNE qui sollicite l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant deux aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Crèvecœur-le-Grand.

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Monsieur Bernhard SCHWECHHEL, Président de la société FERME EOLIENNE DE LA GARENNE dont le siège social est situé à Paris (75010) - 233, rue du Faubourg Saint Martin, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du mardi 19 novembre 2013 au mercredi 18 décembre 2013 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Crèvecœur-le-Grand, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Crèvecœur-le-Grand et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, Monsieur Claude Pigouche, commandant de police en retraite suppléé le cas échéant, par Monsieur Georges Vanqueleff, retraité de la police nationale.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Crèvecœur-le-Grand, aux jours et heures suivants :

- mardi 19 novembre 2013 de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 27 novembre 2013 de 14 heures à 17 heures ;
- mardi 10 décembre 2013 de 14 heures à 17 heures ,
- samedi 14 décembre 2013 de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 18 décembre 2013 de 14 heures à 17 heures.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Crèvecœur-le-Grand, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).